



Union des Villes et  
Communes de Wallonie  
asbl



Fédération des CPAS

Nos réf. : LV/ALV/cb/2023-36

Votre correspond. : Alain Vaessen

081 24 06 50

[alain.vaessen@uvcw.be](mailto:alain.vaessen@uvcw.be)

Annexe(s) : /

Monsieur Philippe Henry,  
Vice-Président et Ministre du Climat, de  
l'Energie et de la Mobilité

[Philippe.henry@gov.wallonie.be](mailto:Philippe.henry@gov.wallonie.be)

Namur, le 27 juin 2023

Monsieur le Ministre,

**Concerne : Energie - Fin de la Protection conjoncturelle (PRC)**

Nous accusons bonne réception de votre courrier envoyé vendredi 23 juin fin de journée à l'ensemble des CPAS, relativement à l'anticipation de la fin de la Protection conjoncturelle (PRC) - Energie.

Nous avons reçu ce courrier avec un certain étonnement.

La veille, nous avons tenu une réunion ensemble, la Fédération des CPAS et les membres de votre Cabinet, relativement à la fin du tarif social fédéral et aux solutions à échauffer afin d'aider les CPAS à mieux faire face à l'afflux probable des demandes. Nous comprenons parfaitement que le niveau régional n'a pas à palier les décisions prises par le Fédéral. Toutefois, lors de cette réunion, il n'a jamais été question d'une fin anticipée et aussi brutale de la PRC de votre part, sans aucune concertation avec la Fédération des CPAS. Par ailleurs, nous nous demandons sur quels chiffres cette coupure brutale est basée, étant donné qu'aucune alerte ne nous a été envoyée de la part de la CWAPE.

Nous nous demandons également si les membres du Gouvernement wallon ont bien été sensibilisés aux conséquences de cette « coupure » brutale, annoncée la veille d'un week-end, de la PRC ? Selon nous, une telle décision, fut-elle ministérielle, eût dû être débattue au sein du Gouvernement wallon, eu égard à ses conséquences sur les CPAS et possiblement sur les personnes fragilisées.

Nous nous demandons enfin si et comment le Ministre compte communiquer sur cette fin immédiate de la PRC, vis-à-vis du grand public ? A défaut, cela revient à nouveau à transférer cette charge de « l'annonce » de cette mauvaise nouvelle sur les CPAS, qui n'ont pas à endosser une telle responsabilité. Cela revient aussi à transférer la charge aux CPAS sur le plan financier ; en effet, les prix de l'électricité ont certes diminué, mais les prix du gaz (comme discuté lors de notre réunion) restent élevés.

Cette décision a par ailleurs des conséquences pratiques, parmi lesquelles :

- Comment annoncer aux personnes, pour lesquelles les rendez-vous sont pris et dont les dossiers sont en cours, qu'ils ne pourront plus bénéficier du tarif social fédéral et au-delà, sans aucune anticipation, maintenant de la PRC ?
- Des demandes sont toujours en cours, dans le délai d'instruction de 30 jours, et pourraient donc intervenir fin juillet. Rentrer les dossiers pour le 3 juillet relève de l'impossible.
- La communication du Ministre est peu claire, relativement au renvoi sur les autres statuts de tarif social régional. Il n'y a en effet pas de consensus sur le statut exact du ménage « bénéficiant d'une guidance énergétique du CPAS » (sic). Si l'on se réfère à l'attestation (*annexe Ière - publiée au Moniteur belge du 20.3.2007 - arrêté ministériel du 27.2.2007 définissant le modèle de formulaires à fournir au fournisseur d'électricité ou de gaz par le client protégé*) cette attestation parle de la qualité de client protégé au sens de l'article 33, § 1<sup>er</sup>, 5<sup>o</sup> (guidance éducative de nature financière). Pour les CPAS, cela représente une guidance budgétaire sur tous les éléments du budget. Or, votre courrier parle de « guidance énergétique du CPAS », donc seul un suivi sur la consommation d'énergie pourrait permettre d'ouvrir le tarif social ? Le Ministre peut-il préciser comment il l'entend, dans le contexte de cette fin de PRC ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.



Alain Vaessen,  
Directeur général



Luc Vandormael  
Président

Copie de la présente est adressée :

- Aux Ministres du Gouvernement wallon ;
- Aux Députés wallons, membres de la Commission Energie ;
- A la Ministre fédérale de l'Intégration sociale, Karine Lalieux ;
- Aux CPAS wallons.